



**COMPTE RENDU
Du Conseil d'Administration du CCAS
du 14 Mars 2016**

Étaient présents : Mmes et Mrs : BOURGEOIS René, BAUMANN Brigitte, KUENEGEL Marie Jeanne, LEGENDRE Gisèle, ROUX Lydie, JANDIN Véronique, TROMPETTE Evelyne, CUNY Francine, TESSIER Noël, SIMOND David, ABDELNACER Bensoula.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

M. David SIMON est désigné pour remplir cette fonction.

Délibérations

N°1 - OBJET : Finances locales – décisions budgétaires (7.1). Affectation anticipée des résultats de l'année 2015

M. le Président informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2015 afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M. 14.

Pour faciliter la préparation du budget primitif 2016, il est proposé de procéder à l'affectation anticipée des résultats de l'année 2015.

A cet effet, M. le Maire s'appuie sur un état récapitulatif des résultats validé par le comptable public.

Les résultats d'exécution du budget 2015 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	231 857,12 €	18 441,89 €
Recettes	248 845,43 €	15 111,93 €
Résultat	16 988,31 €	- 3 329,96 €
Résultat reporté 2014	20 673,47 €	- 6 306,62 €
Résultat de clôture 2015	37 661,78 €	- 9 636,58 €
Résultat global		28 025,20 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE REPORTER** le déficit de la section d'investissement au compte 001 pour 9 636,58 €
- **DECIDE D'AFFECTER** au compte 1068 la somme de 23 436,58 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- **DECIDE DE REPORTER** l'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 14 225,20 €

Adopté à l'unanimité.

N°2 - OBJET : Finances locales – décisions budgétaires (7.1). Vote du budget primitif 2016

Vu les articles L1612-1 et 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président expose au Conseil d'Administration les conditions de préparation du budget primitif 2016.

Il rappelle le Débat d'Orientation budgétaire du 22 février 2016 et les orientations financières qui ont été fixées.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le budget primitif pour l'exercice 2016 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	268 025,20 €	268 025,20 €
Section d'investissement	168 910,00 €	168 910,00 €
Total	436 935,20 €	436 935,20 €

Adopté à l'unanimité.

N°3 - OBJET : Commande publique – marchés publics (1.1). Passation d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension du foyer logement les Chardonnerets à Varangéville

Il est rappelé la décision du conseil d'administration du CCAS en date du 22 juin 2015 de procéder à l'extension du foyer logement pour personnes âgées les Chardonnerets situé rue Victor Hugo à Varangéville.

Pour rappel, les travaux d'extension, de modernisation et de sécurisation du foyer visent à :

- Créer une extension du logement pour nécessité de services de la responsable qui soit d'un seul tenant.
- L'ancienne partie du logement permettra de créer de nouveaux espaces :
 - o Un espace d'accueil et d'informations
 - o Un bureau plus confidentiel
 - o Une salle informatique
 - o Un studio pour du gardiennage de nuit en l'absence de la responsable du foyer
- Rénover 3 ou 4 appartements vacants
- Installer des filets de sécurité

Par conséquent, il convient de passer un marché à procédure adaptée pour sélectionner les entreprises qui effectueront les travaux conformément au projet défini.

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget conformément au plan prévisionnel de financement.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **CHOISIT** l'architecte M. Emmanuel CICHY pour la maîtrise d'œuvre du projet
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer un marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension du foyer logement les Chardonnerets
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document nécessaire à la passation du marché

Adopté à l'unanimité.

N°4 - OBJET : Finances locales – subventions (7.5). Attribution des subventions aux associations pour l'année 2016

Monsieur le Président rappelle l'importance pour la vie locale, de la contribution des associations caritatives à la mise en place d'aides sociales sur le territoire.

Il convient à cet effet que le conseil d'administration autorise le versement des subventions aux associations qui participent et contribuent à aider les personnes en difficulté.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser les subventions suivantes aux associations caritatives pour l'exercice 2016 :

Association	Attribué en 2015	Demande de l'association pour 2016	Décision du CCAS
Banque alimentaire	900 €	1 000€ fonctionnement	1 000 €
Secours Catholique	310 €	320 € fonctionnement	320 €
Secours populaire	1100 €	1 500€ fonctionnement 10 000€ exceptionnel (achat entrepôt)	1 200 € fonctionnement 1 000€ exceptionnel
ACE (pré-ados)	0 €		
JOC (ados)	150 €		150 € (sous réserve que le séjour ait lieu)

Adopté à l'unanimité.